

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 - 082.

Objet : Mise à jour du Document Unique des Risques Professionnels comprenant l'évaluation des risques physiques.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9, et L.5211.10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 57CC051023, en date du 5 octobre 2023, relative à la modification des délégations accordées au bureau communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la proposition financière du centre de gestion de l'Oise ;

Considérant la nécessité de recourir au service Prévention du centre de gestion de l'Oise pour accompagner les services des ressources humaines de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise dans la mise à jour du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels ;

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer la proposition financière du centre de gestion de l'Oise sis, 2 rue Jean Monnet PAE du Tilloy BP 20807 à Beauvais (60000), pour un montant de 3315 euros TTC.

ARTICLE 2 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée au registre des décisions.

Fait à Senlis, 07 OCT. 2025



Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Par délégation,
Le Vice-président;

Philippe CHARRIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 13 OCT. 2025

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 13 OCT. 2025